



RÈGLEMENT

PÊCHE

- **Modes de pêche :** Seule la pêche aux leurres artificiels (poissons nageurs, leurres souples, cuillers, spinners) et à la mouche (streamer) est autorisée.
- **Hameçons :**
 - Hameçons **sans ardillons** ou avec **ardillons parfaitement écrasés** obligatoires.
- **Nombre de cannes :** Une seule canne tenue en main par pêcheur est autorisée en action de pêche.
- **Interdictions techniques :**
 - Pêche au vif ou au poisson mort strictement interdite.
 - Usage de la gaffe formellement interdit.
 - Usage du "Fish-Grip" (pince à poissons) interdit (risque de blessure à la mâchoire et à la colonne vertébrale du poisson).
- **Remise à l'eau :** Le "No-Kill" est intégral. Tous les poissons capturés, quelle que soit leur espèce ou leur taille, doivent être remis à l'eau vivants, immédiatement et avec le plus grand soin.
- **Épuisette :** L'utilisation d'une épuisette à **mailles caoutchoutées** (rubber net) est obligatoire pour sortir le poisson de l'eau (préservation du mucus).
- **Tapis de réception :** Le décrochage du poisson doit se faire obligatoirement sur un tapis de réception humidifié ou directement dans l'épuisette dans l'eau. Il est interdit de poser le poisson à même le sol (herbe, terre, graviers).
- **Outils :** Chaque pêcheur doit être muni d'une pince à long bec (pour décrocher les hameçons) et d'une pince coupante (en cas d'hameçon mal planté difficile à retirer).
- **Photos :**
 - Les séances photos doivent être brèves.
 - Le poisson doit être maintenu à deux mains (soutien du ventre obligatoire), au-dessus du tapis de réception.
 - Les photos doivent être prises "genoux à terre" (pour éviter les chutes de haut).
 - Il est interdit de tenir le poisson uniquement par la gueule à la verticale.

NAVIGATION

- Float Tube autorisé
- Barque autorisé - Moteur électrique uniquement

- Moteur Thermique strictement interdit
- Mise à l'eau obligatoire au lieu de la mise à l'eau (barque et float tube)

DIVERS

- **Propreté** : Chaque pêcheur est tenu de laisser son poste propre. Tous les déchets (y compris mégots de cigarettes et bouts de fil de pêche) doivent être remportés.
- **Feux et Camping** : Les feux au sol et le camping sauvage sont interdits. [Optionnel : Les barbecues sur pieds sont tolérés dans les zones dédiées].
- **Respect** : Courtoisie et respect sont exigés envers les autres pêcheurs et les promeneurs. Le bruit excessif est proscrit.
- **Portail** : Un code vous sera remis pour ouvrir le portail ! Il est obligatoire de le refermer après votre passage !
- **Contrôle** : Des gardes-pêche ou les propriétaires sont habilités à contrôler les cartes de pêche, le matériel (ardillons) et les sacs/glacières à tout moment.
- **Sanctions** : Tout manquement au présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du site sans remboursement.
- Le vol de poisson ou la mutilation volontaire entraînera des poursuites judiciaires.

Nous comptons sur vous pour respecter ce règlement.

Des contrôles peuvent être effectués à tout moment

En venant pêcher à Fabulac, vous nous permettez de diffuser sur les réseaux sociaux et sur notre site internet les photos que vous nous ferez parvenir

La Direction décline toute responsabilité en cas d'incident, de vols, de noyade ou de bagarre sur le site

NOUS VOUS SOUHAITONS DE PASSER UN BON MOMENT !

